

Forêt de Beynes, coupes sévères en cours !

Après la destruction de l'habitat d'espèces protégées à la Mare aux Canards, les coupes repartent dans de nombreuses parcelles.

Tous les randonneurs qui aiment cette forêt disent qu'ils ne la reconnaissent plus !



Après plusieurs échanges avec l'ONF au cours de l'année 2024, il a été impossible d'obtenir la moindre avancée quant à la réduction du rythme des coupes.

Autour de la Mare aux Canards en janvier 2025



La destruction opérée entre fin décembre et janvier autour de la Mare aux Canards est venue comme une vraie provocation. L'infraction au code de l'environnement étant prouvée, une plainte a été déposée le 30 décembre 2024.



Seule l'implication des habitants des communes environnantes pourra faire évoluer cette situation.

L'ONF prétend sur ses panneaux d'information que les chemins d'exploitation, qui permettent le passage des engins forestiers toujours dans les mêmes couloirs, assurent la protection des sols. Ce serait vrai si leur empiètement sur la surface forestière était au même niveau que chez nos voisins allemands qui font deux fois mieux ! (4 mètres tous les 15 à 20 constatés soit 20%, contre moins de 10% en Allemagne).



S'agissant de respect des sols, les manchons plastiques de protection des jeunes plants ont été laissés se dégrader dans les sols depuis plus de 15 ans dans l'ensemble des forêts domaniales d'Ile-de-France dont Beynes. Après que l'ONF a nié le problème, il aura fallu une deuxième plainte déposée le 22 janvier 2025 pour que des ramassages commencent... Mais ce qui est déjà parti dans les sols n'est plus rattrapable !

Apportez votre soutien au Collectif Forêt de Beynes en écrivant à l'adresse suivante :
collectif-foret-beynes@orange.fr

(Aucune donnée personnelle ne sera communiquée à quiconque sans le consentement de leur titulaire).

Pourquoi la forêt de Beynes est surexploitée :

La forêt de Beynes est fragilisée par les clairières et les larges chemins dus aux installations gazières. Ce sont autant de lisières qui peuvent être agressées par des vents forts ou par une exposition directe au rayonnement solaire et à la chaleur. De plus l'indicateur de surface terrière (rapport entre la somme de toutes les sections des arbres présents sur une parcelle et la surface de cette parcelle) donné par l'ONF est un des plus bas de l'Île-de-France, 13 pour Beynes, 22 pour Meudon. **Plus la forêt est éclaircie, moins elle stocke d'eau et plus elle est sensible à l'évaporation.**

Mais les instructions données par la haute direction sont de faire le profit maximum, de vendre du bois, et donc au lieu de laisser la forêt se regarnir et revenir à une meilleure situation de résistance aux aléas climatiques, les coupes annuelles sont proches de 100 % de l'accroissement. Des experts indiquent qu'il faudrait couper moins de 50% de cet accroissement. Il ne s'agit pas d'arrêter totalement l'exploitation. Mais pour le moment, **le côté financier pour l'ONF (établissement public à caractère industriel et commercial, EPIC) est le plus fort et tant pis pour la préservation des sols, de la biodiversité et de l'avenir de la forêt !**

L'ONF prétend qu'il faut couper pour régénérer, c'est vrai lorsque la forêt est correctement garnie, comme le montrent des experts allemands. Chez eux sont prohibées les coupes rases (même dites sanitaires chez nous), car la mise à nu des sols est un désastre écologique à tous points de vue.

Eléments issus d'études scientifiques notamment du rapport annuel de juin 2023

du Haut Conseil pour le Climat : page 8, « **Les puits de carbone des forêts diminuent à cause de l'augmentation de mortalité et de la moindre croissance des arbres.** »

- Avec le réchauffement climatique, les coupes rases mettent en péril la capacité de la forêt à se régénérer. Les replantations sont souvent vouées à l'échec (chaleurs intenses, manque d'eau, ...).
- Le couvert forestier (la canopée) diminue la température sur la terre. Les coupes excessives et la perte du couvert forestier amènent une augmentation des températures. Cela porte atteinte au cycle de l'eau : les feuillus notamment favorisent les pluies, les racines des grands arbres contribuent à une meilleure infiltration dans les sols et au remplissage des nappes phréatiques.
- L'absorption du carbone (du gaz carbonique CO₂) par la forêt contribue à la dépollution de l'air. L'absorption du CO₂ par la forêt française est en déclin important depuis 10 ans malgré une augmentation apparente de surface boisée.
- **Un arbre jeune absorbe moins de CO₂ qu'un vieux arbre en raison de sa petite taille. Il faut au minimum 30 ans pour retrouver le niveau d'absorption de CO₂ d'un arbre ou d'une parcelle coupée.**
- Les zones humides sont les plus riches et les plus importantes pour la biodiversité. La forêt de Beynes abrite de nombreuses espèces protégées notamment dans et autour des mares, à la Mare aux Canards et à la Mare Plate, les observations naturalistes confirment la présence d'amphibiens et de chauves-souris strictement protégés.

Nos attentes principales :

- 1) une vraie transparence sur les volumes coupés et une réduction du rythme des coupes
- 2) des expertises faune et flore avant d'accepter de nouvelles coupes autour des mares
- 3) une réduction des objectifs purement financiers en vue de coupes plus raisonnées, respectueuses du puits carbone de la forêt et de la biodiversité
- 4) de la transparence sur les coupes à venir
- 5) un vrai respect des sols et une diminution de la surface accordée aux chemins d'exploitation.

Vous pouvez exprimer votre soutien en :

- **Relayant cette information autour de vous** en scannant ce document et en le distribuant via les réseaux sociaux
- **Soutenant les Associations** qui sont en train d'agir contre cette destruction de la forêt et qui mobiliseront les médias et les élus :
 - Fédération Appel des Forêts d'Île-de-France FAFIDF <https://fafidf.fr>
 - Association JADE : <https://www.jade-asso.fr/>
 - Association Sauvons les Yvelines : <https://www.sauvonslesyvelines.fr/>
 - France Nature Environnement Yvelines : <https://fne-yvelines.org/>
 - Greenpeace Versailles : <https://www.greenpeace.fr/versailles/>
- **Envoyant vos coordonnées (nom, adresse mail) et votre soutien à l'adresse :** collectif-foret-beynes@orange.fr

(Aucune donnée personnelle ne sera communiquée à quiconque sans le consentement de leur titulaire).